

14-15 GEORGE V, A. 1924

Nous gardons trois hommes dans le refuge provincial au coût d'environ \$700 par année. Il s'y trouve aussi un autre homme venant d'un district adjacent, mais son cas relève du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique.

ARTHUR J. MOFFATT,
Greffier et trésorier.

7

GRAND'MÈRE, P.Q., 19 juin 1924.

Re Pension aux vieillards de plus de 65 ans

A son avis Son Honneur le Maire croit que le gouvernement fédéral devrait prendre sur lui une charge fort louable mais qui entraînerait des dépenses considérables de fonctionnaires, locaux, etc., qui ajouterait beaucoup à la dette déjà trop lourde du Dominion. De plus les autorités provinciales et locales parviennent assez bien à subvenir à l'entretien de ces personnes âgées.

Quant aux questions 2, 3, 4, 5, 6, les officiers de l'Hôpital Saint-Joseph des Trois-Rivières pourraient vous fournir tous les renseignements désirés puisque c'est à cet endroit que nous envoyons nos vieillards.

Espérant que cette question vous donnera satisfaction, je suis,
Votre tout dévoué,

HENRI NEAULT,
Secrétaire-trésorier.

8

HULL, P.Q., 18 juin 1924.

MONSIEUR,—En réponse à la vôtre en date du 13 juin adressée à Son Honneur le Maire, je dois vous dire que la cité de Hull a actuellement 19 vieillards placés à l'hospice Saint-Charles, Ottawa, dont 15 hommes et 4 femmes, pour l'entretien desquels la cité de Hull paie \$0.35 par jour, suivant convention entre les autorités de l'institution et la cité.

H. BOULAY,
Greffier de la cité.

9

LETHBRIDGE, ALBERTA, 20 juin 1924.

En réponse à la question n° 1, je suis d'avis qu'il est désirable d'avoir un système de pensions pour le vieil âge, et à la longue, il n'en coûtera pas plus d'avoir ainsi soin des vieillards que par le mode actuel. Cela augmenterait le budget fédéral, mais il y aurait une diminution correspondante dans les budgets des provinces et des municipalités. De plus, en éliminant les indigents indignes, on diminuerait les frais d'autant.

W. D. L. HARDIE,
Maire.